

À quand la fin du désordre politico-judiciaire ?

écrit par GuineePolitique© | 29 novembre 2019



Condamnés le 22 octobre 2019 à des peines allant de six mois à un an de prison ferme, les principaux initiateurs des manifestations qui agitent le pays depuis plusieurs semaines ont été remis en liberté provisoire ce jeudi 28 novembre 2019.

Jugés pour « manœuvres et actes de nature à compromettre la sécurité publique et à occasionner des troubles à l'ordre public », les responsables du FNDC avaient appelé à manifester contre le projet de nouvelle constitution qui n'est rien d'autre qu'un moyen déguisé pour permettre à Alpha Condé de s'octroyer illégalement un troisième mandat.

Depuis cette condamnation, les réactions se sont multipliées pour dénoncer cette volonté des autorités guinéennes d'écraser toute forme d'opposition à ce projet décrié par la majorité des guinéens. Pour le chercheur à Amnesty International, François Patuel « Nul ne peut être détenu pour avoir organisé ou appelé à une manifestation pacifique. Les leaders du FNDC doivent être libérés immédiatement et sans condition ». L'Observatoire pour la protection des défenseurs des droits de l'Homme dans un communiqué publié le 24 octobre 2019 condamnait cette décision de la justice guinéenne et demandait aux autorités la libération immédiate et inconditionnelle des

membres du FNDC arrêtés le 12 octobre 2019 et condamnés à des peines d'emprisonnement.

Le procès

en appel de ce jeudi portait sur une demande de renvoi et de remise en liberté.

A l'issue de l'audience, les deux demandes ont été acceptées par le ministère

public en ordonnant la mise en liberté des prévenus et le renvoi du dossier au

5 décembre 2019.

Sous forte pression permanente sur le plan national avec les manifestations de rue et à l'international, les autorités guinéennes n'avaient d'autres choix que de reculer. Il faut rappeler que les manifestations de rue pour s'opposer au projet de 3^e mandat pour Alpha Condé ont fait plus de 20 morts. Ce désordre politico-judiciaire avec son trophée macabre témoigne de l'état de déliquescence des institutions de la République où les répressions et condamnations sont récurrentes avec ses corollaires de violations de droits humains.



Sékou Chérif Diallo

Fondateur/Administrateur

www.guineepolitique.com
